

## Communiqué de presse

Paris, le 4 septembre 2017

## Suppression des contrats aidés : le secteur artistique et culturel lourdement impacté

La ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a annoncé le 9 août dernier à l'Assemblée nationale, que seraient rendues « dans quelques jours » « les décisions précises pour la fin de l'année » concernant les contrats aidés, envers lesquels elle s'est montrée particulièrement critique, tant à cette occasion que dans l'entretien qu'elle accordait au Monde le 26 août.

A ce jour, aucune information n'a encore été apportée aux employeurs, qui n'obtiennent pas davantage de réponse claire des services de Pôle emploi sur le gel de création et de renouvellement de ces emplois ou sur une possible rétroactivité de cette décision au 1<sup>er</sup> juillet.

Pour le secteur non-marchand, l'étude de la DARES citée par la ministre souligne pourtant que l'effet des contrats aidés sur l'emploi est positif à court terme. Nous refusons que soit affirmé sans preuve que ces contrats ne permettent pas l'insertion : notre expérience nous indique au contraire que leurs bénéficiaires trouvent rapidement des emplois grâce à l'expérience acquise et à la formation reçue.

Pour les acteurs du secteur public de la Culture, comme dans le champ de l'éducation ou du social, cette décision vient s'ajouter à la longue liste de coupes de subventions opérées du fait de la baisse des dotations aux collectivités territoriales, tandis que ces emplois sont déterminants dans la capacité de nos petites entreprises à se structurer. Dans un secteur économique fragile, la fin de ces aides à l'emploi beaucoup plus efficaces et durables que les dispositifs issus du FONPEPS aurait un effet négatif immédiat sur les projets artistiques et culturels sur tout le territoire.

De plus, cette politique vient soutenir l'accès à l'emploi de salariés qui en sont le plus éloignés: jeunes manquant de qualifications, chômeurs de longue durée, bénéficiaires des minima sociaux, habitants des quartiers prioritaires de la ville, seniors ou travailleurs handicapés. Il est pour nous majeur que le secteur culturel accueille, forme et intègre durablement ces concitoyens. Les auteurs de l'étude précédemment citée rappellent d'ailleurs que « six mois après leur sortie de CUI, 74% des anciens bénéficiaires trouvaient que le contrat aidé leur avait permis de se sentir utile et de reprendre confiance, et cela particulièrement pour les bénéficiaires d'un contrat non marchand ».

Le Syndeac appelle la ministre du Travail à reconsidérer sa position et à maintenir le nombre de contrats aidés dans le secteur non marchand en 2017 comme en 2018.

Contact Presse : Marie-Pierre Bayle Tél. 01 44 53 72 30